

## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

À une **séance extraordinaire** du conseil municipal de la Ville de Magog, tenue **le lundi 11 décembre 2023 à 19 h 30**, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

Sont présents les conseillers Josée Beaudoin  
Nathalie Laporte  
Samuel Côté  
Sébastien Bélair  
Jean-Noël Leduc  
Jacques Laurendeau

Sous la présidence de Madame la mairesse Nathalie Pelletier.

Sont également présentes, la directrice générale adjointe, Me Sylviane Lavigne et la greffière adjointe, Me Mélanie Pelletier.

Sont absents les conseillers Bertrand Bilodeau et Jean-François Rompré, le directeur général, Me Jean-François D'Amour et la greffière, Me Marie-Pierre Gauthier.

### ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR
3. DIRECTION GÉNÉRALE
  - 3.1) Présentation du plan de main-d'œuvre 2024;
  - 3.2) Adoption du plan de main-d'œuvre 2024;
  - 3.3) Présentation de la Politique du plan de main-d'œuvre;
  - 3.4) Adoption de la Politique du plan de main-d'œuvre.
4. FINANCES
  - 4.1) Taux d'intérêt.
5. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES
  - 5.1) Avis de motion et dépôt du projet de règlement 3423-2023 relatif aux impositions et à la tarification pour l'année 2024.
6. AFFAIRES NOUVELLES
7. QUESTIONS DES CITOYENS
8. LEVÉE DE LA SÉANCE

---

La présente séance est télédiffusée en direct et rediffusée en semaine sur NousTV et Câble Axion.

Elle est également webdiffusée en direct sur la chaîne YouTube et sur la page Facebook de la Ville de Magog. Elle sera disponible sur le site Internet de la Ville le lendemain de la séance. L'adresse de la Ville de Magog est le [www.ville.magog.qc.ca/seancesconseilmunicipal](http://www.ville.magog.qc.ca/seancesconseilmunicipal).

## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

Les différentes résolutions adoptées par le conseil municipal sont présentées sommairement par les membres du conseil. Il faut se référer au procès-verbal qui sera disponible ultérieurement pour avoir le texte exact de celles-ci.

---

### 1. 520-2023 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST proposé par le conseiller Samuel Côté

Que l'ordre du jour de la présente séance soit approuvé avec les modifications suivantes :

a) Modifications de l'ordre de présentation des points pour le suivant :

- 3.1 Présentation de la Politique du plan de main-d'œuvre;
- 3.2 Présentation du plan de main-d'œuvre 2024;
- 3.3 Adoption de la Politique du plan de main-d'œuvre;
- 3.4 Adoption du plan de main-d'œuvre 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 2. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

Madame la mairesse répond aux questions *ou Il n'y a aucune question* portant sur l'ordre du jour.

### 521-2023 SUSPENSION DE LA SÉANCE

Vu la tenue d'une séance extraordinaire concernant l'adoption des prévisions budgétaires 2024;

IL EST proposé par le conseiller Sébastien Bélair

Que la présente séance soit suspendue à 19 h 32 pour permettre la tenue d'une séance extraordinaire portant sur les prévisions budgétaires 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N.B. : Les résolutions 522-2023, 523-2023 et 524-2023 sont au procès-verbal de la séance extraordinaire de 19 h 30.

### 525-2023 REPRISE DE LA SÉANCE

À la reprise de la séance, les mêmes membres du conseil sont présents et forment quorum;

IL EST proposé par la conseillère Nathalie Laporte

Que la présente séance extraordinaire soit reprise à 20 h 38.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

### 3. DIRECTION GÉNÉRALE

#### 3.1. Présentation de la Politique du plan de main-d'œuvre

M. Samuel Côté, conseiller et membre de la commission des ressources humaines, assisté par Mme Julie Jutras, directrice des ressources humaines, présente la Politique du plan de main-d'œuvre.

#### 3.2. Présentation du plan de main-d'œuvre 2024

M. Samuel Côté, conseiller, assisté par Mme Julie Jutras, directrice des ressources humaines, présente le plan de main-d'œuvre 2024.

#### 3.3. 526-2023 Adoption du plan de main-d'œuvre 2024

IL EST proposé par le conseiller Sébastien Bélair

Que le plan de main-d'œuvre 2024 et l'organigramme de la Ville soient adoptés tels que présentés.

Que les postes permanents suivants soient créés :

<b>Postes permanents</b>	<b>Direction</b>
Stratège performance organisationnelle	Direction générale
Inspecteur(trice) en environnement	Direction de la planification et du développement du territoire
Acheteur(teuse)	Direction de la trésorerie et des finances

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### 3.4. 527-2023 Adoption de la Politique du plan de main-d'œuvre

ATTENDU QUE les autorités municipales doivent, à titre d'administrateurs de fonds publics, s'assurer que les ressources humaines de leur Ville soient réparties adéquatement au sein des directions afin de répondre aux différents objectifs et attentes de celle-ci;

ATTENDU QU'elles doivent également veiller à ce que ces ressources soient utilisées judicieusement et que la performance et l'efficience soient optimales;

ATTENDU QUE l'ajout de main-d'œuvre doit être fait avec rigueur et de manière responsable puisque cela a un impact budgétaire qui vient limiter la marge de manœuvre financière disponible pour réaliser les projets et rencontrer les obligations de la Ville;

ATTENDU QU'il importe de trouver le juste équilibre entre l'atteinte des obligations de la Ville, la pérennité des infrastructures, le développement de la ville, la qualité des services offerts et la capacité de payer des contribuables;

ATTENDU QU'en ce sens, la Ville a décidé de se doter d'une Politique du plan de main-d'œuvre devant servir de guide lors de la prise de décisions en matière d'ajout de main-d'œuvre;

## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

IL EST proposé par le conseiller Sébastien Bélaïr

Que la Ville de Magog adopte la Politique du plan de main-d'œuvre préparée par la Direction générale, datée de septembre 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 4. FINANCES

#### 4.1. Taux d'intérêt

ATTENDU QUE le Règlement relatif aux impositions et à la tarification adopté annuellement prévoit que les taux d'intérêt sont déterminés par résolution du conseil municipal;

ATTENDU QUE l'article 481 de la *Loi sur les cités et villes* permet au conseil d'établir ces taux par résolution;

IL EST proposé par le conseiller Jean-Noël Leduc

Que le taux d'intérêt sur toute taxe, versement, compensation, cotisation, tarif ou créance de la Ville impayé à la date de son échéance soit de 15 % l'an, calculé quotidiennement, sauf pour les créances en matière d'électricité qui sont régies par le Règlement de la Ville établissant les tarifs d'électricité et les conditions de leur application.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 5. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

#### 5.1. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 3423-2023 relatif aux impositions et à la tarification pour l'année 2024

Le conseiller Jacques Laurendeau donne avis de motion que le Règlement 3423-2023 relatif aux impositions et à la tarification pour l'année 2024 sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance.

Ce projet de règlement a pour objet de pourvoir aux diverses dépenses de la Ville en déterminant les taux d'imposition des taxes et la tarification par la Ville de biens, services ou activités.

M. Laurendeau dépose également le projet de règlement visé par l'avis de motion.

### 6. AFFAIRES NOUVELLES

La présente séance est une séance extraordinaire et en conséquence, aucun point ne peut être ajouté à l'ordre du jour puisque les membres du conseil municipal ne sont pas tous présents.

### 7. QUESTIONS DES CITOYENS

#### Questions d'intérêt particulier

## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

Les personnes qui désirent poser des questions sont invitées à remplir un formulaire d'identification et à le remettre à la greffière adjointe à la fin de la séance. Ce formulaire est disponible à l'entrée de la salle. Il permettra à la Ville de communiquer avec les citoyens pour éclaircir une question posée ou pour y répondre lorsque la question comporte un intérêt particulier. Il n'est pas nécessaire de le remplir plus d'une fois.

Les personnes qui désirent poser des questions sont invitées à le faire en direct, par téléphone ou par le biais de la page Facebook de la Ville, lors de la télédiffusion ou la webdiffusion de la séance.

### Questions des personnes présentes, transmises via Facebook ou par téléphone :

Les intervenants sont :

- M. Pierre Charrette :
  - Poste de stratège performance organisationnelle.
  
- M. Michel Raymond :
  - Comparaison avec les autres villes concernant la moyenne des salaires;
  - Différence entre un col bleu et un col blanc (salarié manuel et de bureau);
  - Ajout d'une équipe de pavage en 2024.
  
- M. Vincent Duhamel :
  - Poste de stratège performance organisationnelle.
  
- M. Pierre Boucher :
  - Comparaison du nombre d'employés en 2022 et 2023;
  - Ratio des postes cadres et employés manuels et de bureau.

### 8. 528-2023 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST proposé par la conseillère Josée Beaudoin

Que, l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit levée vers 21 h 11.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

---

Mairesse

---

Greffière adjointe